

Procès-verbal Conseil d'École de l'ESPE de l'académie de Strasbourg

Séance du 15 novembre 2018

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2018**
- 2. Informations du directeur**
- 3. Pédagogie**
 - 3.1. Information sur le dispositif « Oui, si »**
 - 3.2. Conditions d'accès en licence**
- 4. Budget 2019**
- 5. Conventions - Pôle Sud**

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus

Collège A :

Philippe NUSS

Collège B :

Annie CAMENISCH, Lyndon HIGGS

Collège C :

Caroline AYLING

Collège D :

Laurent BARRIERE

Collège des personnels BIATSS :

Martial COLLIN, Laurence HAMM

Collège des usagers :

Jean-Nicolas CHAPON, Mathilde HOUVER, Alexis KALBE

Personnalités extérieures :

David CASCARO, François GAUER, Vincent KULA, Jenny-Patricia LEVY, Dominique MEYER-BOLZINGER, Caroline SANCHEZ, Brice SCHOBEL, Isabelle TRABAND

Membres avec voix consultative et invités :

Philippe CLERMONT, Bertrand BULTINGAIRE

Secrétariat de séance :

Barbara BILGER, Myriam LAKRAA

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Martine CHASSIGNET	> Procuration à David CASCARO
Christophe MARCHAND	> Procuration à Patricia LEVY
Albert HAMM	> Procuration à David CASCARO
Odile SCHNEIDER-MIZONY	> Procuration à Lyndon HIGGS
Julien SENDRAL	> Procuration à Caroline AYLING

ETAIENT EXCUSES / ABSENTS :**Collège D :**

Céline FROMHOLTZ-WACHBAR

Collège des usagers :

Ysslamia BACHA (suppléante), Sefa DEMIR (suppléant), Romain GRETZ (suppléant), Bertille NOEL BRUNEAU (suppléante), Liana VAVA

Personnalités extérieures :

Gabrielle de GROËR, Albert HAMM, Sylvie ROST, David SAGLAMER

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2018

En l'absence de remarques ou demandes de modifications, **le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

2. Informations du directeur

Philippe Clermont ne peut pour l'instant donner beaucoup d'informations sur le projet de réforme, bien des précisions et une vue d'ensemble manquent encore. Il a demandé un rendez-vous à Bruno Studer, député du Bas-Rhin et Président de la commission Culture et Education, pour lui faire part des interrogations que suscitent la réforme.

En quelques mots, voilà ce qu'on peut en dire :

- Le projet de loi prévoit de transformer les ESPE en INSP ou INSPE (mais cette terminologie n'est pas encore arrêtée) et de modifier les conditions de nomination des directeurs de ces instituts.
- Des arrêtés modifieront les masters MEEF. L'attention se porte sur les maquettes horaires du 1^{er} degré, avec 55% du temps qui serait consacré aux fondamentaux (lecture, mathématiques, droits et devoirs du fonctionnaire) et les 45% restants seraient consacrés à la partie stages et à la formation à la polyvalence.

- Elaboration d'un référentiel métier (qui existait déjà mais qui serait revu, actualisé et précisé) et qui conduit à la mise en œuvre d'un référentiel de formation.
- Le pré-recrutement pourrait commencer dès la licence (étudiants en tant que contractuels effectuant des missions d'enseignement) ; il s'agit d'une révision et d'une rénovation du statut d'étudiants apprentis professeurs.
- Les assistants d'éducation pourront faire des remplacements d'enseignants.

Tout cela semble pour l'instant compartimenté et fragmenté. Le rapport des Inspecteurs Généraux Monique Ronzeau et Bernard Saint-Girons sur la place du concours n'a toujours pas été rendu. Il était prévu pour septembre 2018. Une des hypothèses qui circule vise des épreuves d'admissibilité qui pourraient être avancées à la fin de l'année de L3. Par conséquent les parcours de licence devraient être adaptés.

Pour l'instant il n'y a aucune certitude. Les décisions vont se prendre à des niveaux différents. Une incertitude supplémentaire inquiète les personnels (nouvelle territorialité des académies, avec un seul rectorat par région et combien d'ESPE ?). Ce sont quelques un des points que souhaite aborder Philippe Clermont avec le député Bruno Studer le 30 novembre prochain.

On peut noter par ailleurs que les syndicats sont beaucoup plus associés à cette réflexion que le réseau des ESPE.

Lyndon Higgs souhaite savoir où se situeront les épreuves d'admission.

Philippe Clermont répond qu'elles se situeraient à la fin du master, donc deux ans après. Les inscrits en master auraient un statut de contractuel, avec une formation en alternance d'un tiers temps en première année et à mi-temps en deuxième année.

Dominique Meyer-Bolzinger souligne que ce serait alors financièrement intéressant pour l'Etat.

Philippe Clermont recommande d'être prudent, pour l'instant toutes les informations que nous possédons ne sont que des hypothèses. Par ailleurs, ce projet de loi sera plus englobant, puisqu'il y sera aussi question de rendre obligatoire l'école à partir de 3 ans.

Lyndon Higgs demande si la mise en place est prévue à la rentrée prochaine.

Philippe Clermont lui répond par l'affirmative.

Dominique Meyer-Bolzinger constate l'impact sérieux sur la licence et la difficulté de mettre en place tout cela dans un délai aussi court.

Caroline Ayling souligne que les étudiants de licence pourraient se présenter au concours sans préparation ou que certaines composantes pourraient inclure la préparation dans leur parcours.

Philippe Clermont constate un décrochage certain. Le ministère cherche à ne pas coupler tout de suite la question de la place du concours et celle de l'arrêté des masters MEEF définissant les volumes et les contenus de la formation. Un document de travail circule et a été présenté aux organisations syndicales, mais qui n'envisage pas de changer la place du concours, donc il se peut que cela ne bouge pas.

Martial Collin souhaite savoir si l'ESPE restera une composante de l'Université de Strasbourg.

Philippe Clermont répond que le projet de loi ne fait que retoucher la loi de 2013. Les ministres se sont exprimés devant la CPU et ont dit que ces composantes resteraient universitaires. En terme de tutelle, actuellement le conseil d'Ecole auditionnait et classait les candidats à la direction de l'ESPE, puis transmettait les propositions au Président de l'université, en concertation avec le Recteur. Les propositions étaient ensuite transférées aux deux ministères qui la plupart du temps suivaient les avis. Le classement a

été inversé seulement deux fois, pour Lyon et Bordeaux. C'est déjà une dérogation au système universitaire, puisque ce sont les ministres qui in fine ont la main sur la nomination.

Dans la nouvelle loi, il n'y a plus d'audition par le conseil d'Ecole, mais les candidatures seraient examinées par une commission composée du Recteur, du Président de l'université et de membres extérieurs. Ensuite la nomination se ferait par les ministres.

Caroline Sanchez ajoute que cela peut politiser davantage les choses.

Philippe Clermont constate un recul de la dimension universitaire, puisque le conseil d'Ecole n'a plus son mot à dire.

Martial Collin souhaite savoir si cela peut engendrer une diminution des effectifs.

Philippe Clermont répond que cela va dépendre de la place du concours. Un problème juridique se pose si la réussite au concours devient une condition d'entrée en master. Peut-être faudra-t-il une certaine liberté à l'intérieur du cadre.

François Gauer est dérangé par le fait qu'il ne semble pas y avoir de stratégie derrière ce projet. L'objectif ne devrait-il pas d'avoir des enseignants bien formés pour faire leur travail ? Disciplinairement parlant, la préparation du concours en master est le moment où les étudiants prennent enfin du recul par rapport à leur discipline. Ils deviennent des professionnels de leur discipline, en étant capable de la simplifier. Il se dit inquiet, car il n'a entendu parler d'aucune articulation avec les différents statuts du 2^d degré (certifiés versus agrégés). Il y a des difficultés très fortes, scission entre le -3 et le +3. Ce serait le moment d'avoir une vraie réflexion mais dont on n'en a pas entendu parler.

Philippe Clermont précise que François Gauer a été jury de concours d'agrégation et qu'effectivement les agrégés sont probablement les grands oubliés de cette réforme. Pour l'instant, aucun élément n'oppose les ESPE aux composantes disciplinaires.

Dominique Meyer-Bolzinger a l'impression que ce projet revient sur l'esprit de la réforme de 2013. On recrute d'abord et on forme après, ou le contraire, ce n'est pas du tout la même politique. Qu'en est-il de cette idée d'avoir de la formation commune entre 1^{er} et 2^d degrés ?

Philippe Clermont craint que les pourcentages donnés pour les contenus de formation laissent moins de place à l'inter-degré.

Les dernières informations concernent le patrimoine et l'avenir du site de la Meinau. L'ESPE a eu confirmation de la construction de la deuxième tranche par Yves Larmet, vice-président chargé du patrimoine. Il manque encore une signature pour finaliser le projet. Par ailleurs, la ville de Strasbourg a confirmé qu'elle prendra une partie du terrain de la Meinau pour construire un groupe scolaire.

3. Pédagogie

3.1. Information sur le dispositif « Oui, si »

Philippe Clermont, s'appuyant sur le document de Nadège Doignon-Camus, informe le conseil qu'il y a trois étudiants relevant de cette catégorie (cf. le document, en page 2). Il leur a été proposé de suivre un parcours adapté plutôt que de faire la licence en 4 ans.

176 candidats se sont vus proposer cet aménagement, seuls 3 ont accepté. Le reste de la promotion sont des « oui ». Le ministère a donné des moyens supplémentaires. Comme il était convenu qu'on pouvait

ouvrir ces parcours à d'autres étudiants, pour peu qu'ils soient volontaires, quelques-uns ont été repérés pour se voir proposer de se joindre aux trois étudiants. Au total, le groupe est donc composé de treize étudiants. Ils sont issus de parcours divers, ce ne sont pas uniquement des lycéens de bac pro.

Mathilde Houver souhaite savoir s'ils sont évalués.

Laurence Hamm répond par l'affirmative, mais il n'y aura pas de note. Il s'agit d'un entretien en fin de semestre et du suivi par le référent.

Lyndon Higgs voudrait savoir ce que sont devenus les étudiants qui ont refusé le « oui si ».

Philippe Clermont répond qu'ils se sont inscrits dans d'autres formations.

Lyndon Higgs s'interroge sur les moyens supplémentaires de 48h qu'on devait recevoir pour 20 « oui si ».

Philippe Clermont répond que tous les calculs n'ont pas encore été faits.

Dominique Meyer-Bolzinger demande si des ECTS sont affectés à ces enseignements.

Laurence Hamm répond par la négative.

François Gauer explique que ces étudiants prétendent à la même licence mais qu'ils ont besoin d'un travail plus fort avec des enseignements en présentiel, mais ce qui sera validé au final c'est la même licence.

Brice Schobel a l'impression qu'il y a une ségrégation envers les étudiants de l'enseignement professionnel. Au niveau des notes, ce n'est pas le même seuil qui est exigé.

Patricia Levy explique qu'en bac pro, les lycéens ne passent pas l'épreuve de français. Ce qui la gêne, c'est de ne pas imposer le dispositif mais de simplement le proposer. On est là pour les accompagner vers la réussite de la licence, donc c'est normal qu'il n'y ait pas d'ECTS.

Philippe Clermont ajoute que dans Parcoursup, in fine, le lycéen doit choisir, ce qui lui laisse une certaine autonomie.

David Cascaro rappelle que le délai a été très court pour la mise en place de ce dispositif.

François Gauer souligne que les pourcentages de réussite ne sont pas les mêmes selon les filières dont sont issus les lycéens. Il ne s'agit pas de stigmatiser une formation initiale. On peut discuter par ailleurs longtemps du seuil des notes. Mais le traitement différencié ne le gêne pas.

Brice Schobel s'interroge sur ce qu'on peut faire pour améliorer la réussite des étudiants issus de bac pro.

François Gauer constate un effet positif Parcoursup particulier : les étudiants cette année restent, il y a beaucoup moins d'évaporation. Ils semblent être plutôt contents d'être là où ils sont. C'est une évolution, voire une révolution.

3.2. Conditions d'accès en licence

En décembre, le conseil d'Ecole examinera les attendus de master, qui sont des attendus et prérequis nationaux. Sont d'abord soumis à l'examen les conditions d'entrée en Licence de sciences de l'éducation. Celles-ci sont cohérents avec les critères des « oui si ». La capacité d'accueil reste de 100 étudiants, mais pour l'année prochaine le chiffre proposé est de 80, car il faut prévoir un certain nombre de redoublants, pour atteindre au final un maximum de 100 étudiants. L'Espe n'aura pas de moyens supplémentaires et ne peut pas assumer plus d'inscrits.

Alexis Kalbe voudrait savoir ce qu'il se passera s'il y a moins de redoublants, pourra-t-on recruter plus d'étudiants ? La réponse est affirmative, jusqu'à atteindre les 100 places.

Mathilde Houver demande à son tour ce qu'il se passera s'il y a plus de redoublants que prévu.

Philippe Clermont répond qu'étant donné que l'ESPE est obligée de prendre 80 primo-entrants, si c'est ce chiffre qui est fixé, ce serait problématique de dépasser les 100 en tout.

Caroline Ayling demande que le niveau de langue soit précisé (B1 ou B2). Indiquer un niveau « B » n'a pas de sens, il faut se caler sur le niveau attendu en fin de terminale.

Philippe Clermont rappelle que ce sont des attendus nationaux.

Lyndon Higgs demande qui remplit en ligne les notes dans *Parcoursup*. Est-ce que se sont les élèves ou les enseignants ?

Laurent Barrière rappelle que de toutes manières les bulletins sont joints au dossier.

Les conditions d'accès en licence sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Budget 2019

David Cascaro précise que ce sera le premier budget consolidé après la création de la nouvelle ESPE.

Philippe Clermont annonce l'augmentation de la dotation 2019 de l'université due notamment à la négociation organisée dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens. L'ESPE a fait valoir que la critérisation n'avait pas pris en compte les stagiaires en DU DGSIP (dispensés de master). Cela nous a permis de faire entrer un peu plus d'étudiants dans le calcul de la dotation de l'université. L'augmentation du budget a été répartie dans toutes les enveloppes. Des achats urgents seront à effectuer, notamment le remplacement de deux véhicules de service, anciens et polluants, par des véhicules hybrides ou électriques, dans la lignée de l'objectif fixé dans le contrat d'objectifs et de moyens adopté en juin dernier par ce conseil d'Ecole.

Bertrand Bultingaire revient de manière plus détaillée sur le budget 2019 et ajoute qu'il n'y a pas eu de propositions inconsidérées pour ces dépenses, le véhicule de Colmar avait été acheté en 1992.

Il y a eu une hausse du budget d'environ 10% : une partie est liée à cet ajustement de la dotation de l'université, mais aussi aux éléments arrivés en cours d'année.

La dotation pour l'entretien des locaux est un peu en baisse (nouveau mode de calcul).

La dotation formation continue sera à réajuster en juillet. Les ressources propres s'élèvent à 15 000 euros issus de locations, surtout Colmar et Sélestat.

La subvention du Conseil départemental du Bas-Rhin représente environ 20% de notre budget. Nous avons eu quelques craintes l'an dernier et elle n'a été votée que le 12 novembre pour 2018. On devrait obtenir 242 000 euros. Pour rester prudents en 2019, la prévision est plafonnée à 230 000 euros.

Le reversement du CFAU se fait en fonction du nombre d'apprentis. Le nombre d'étudiants augmente, donc la dotation aussi, mais cela veut également dire que les dépenses afférentes sont plus importantes.

Pour les relations internationales, la somme versée pour les bourses de mobilité est reversée intégralement aux étudiants concernés.

Quelques unités de recherche versent également des fonds au titre de leur contribution pour le GIS. La ventilation des crédits se fait principalement par enveloppes et par appels à projets et s'organise autour de trois axes :

- Logistique immobilière et administrative
- Pédagogie/formation/recherche/innovation
- Rémunérations

Pour 2019, nous avons un peu augmenté l'enveloppe des frais de mission pour le remboursement des frais de déplacements.

Une enveloppe de 10 000 euros a été attribuée à l'innovation pédagogique.

Il s'agit pour l'ESPE de répondre à la majorité des demandes, de les prioriser, et d'accorder des financements appropriés selon les projets.

Une enveloppe est également dédiée à l'informatique et l'audiovisuel. Nous souhaitons engager certaines dépenses dès le début d'année.

Enfin, l'enveloppe dédiée à la rémunération prend en charge heures complémentaires et heures référentiel. Quelques contractuels sont payés également sur ressources propres.

L'enveloppe « investissement » est d'environ 75 000 euros (informatique, audiovisuel, mobilier).

Le budget 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

10. Conventions - Pôle Sud

Il s'agit de renouveler le partenariat avec Pôle Sud, chaque année. Cette convention est récurrente.

Ce partenariat contribue à la préparation au concours et à la formation MEEF 1er degré et à la L3 de sciences de l'éducation.

C'est aussi une école du spectateur, qui permet aux étudiants d'apprendre à regarder et analyser un spectacle de danse contemporaine.

La convention avec Pôle Sud est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

David Cascaro rappelle les dates des prochaines élections qui se dérouleront les 27 et 28 novembre 2018.

La séance est levée à 15h25.

Fait à Strasbourg le 6 décembre 2018

Le Directeur de l'ESPE



Philippe CLERMONT

Le Président du conseil d'École



David CASCARO